

FOCUS

Flash-info de la commune

Aménagements de la rue des Auges

Pourquoi?

Le cheminement existant ne permet ni aux personnes à mobilité réduite, ni aux poussettes d'accéder à la salle polyvalente en toute sécurité. La traversée des piétons vers la Prairie des Auges, la Maison d'assistantes Maternelles et la Ruelle n'est pas non plus sécurisée.



Plan du projet

La gestion de la rue des Auges

Du n°6 de la rue jusqu'au stop de la D919 (vers Cardonnette), la gestion de la voirie relève de la commune mais avant tout du Département (la rue des Auges représente une partie de la D247). C'est pourquoi, rien n'est possible en termes d'aménagement sans l'aval du Département.

L'autre partie de la rue des Auges (devant les communs du château et la bibliothèque) relève de la gestion d'Amiens Métropole et NON de la commune. Pour rappel, toutes les voies empruntées par le bus sont à la charge d'Amiens Métropole (entretien et aménagements).

Le projet et son aboutissement

Depuis maintenant bientôt 2 ans, nous travaillons sur ce projet d'aménagement qui consiste à créer un chemin piéton et des passages piétons PMR afin de faciliter les déplacements. Le cheminement piétons d'une largeur minimale de 1.40 m sera revêtu d'un enrobé drainant dans un souci écologique. Un passage piéton sera installé au niveau du n°6 de la rue des Auges afin de pouvoir rejoindre la Ruelle et l'aire de jeux. Un autre sera installé au niveau de la MAM et sera équipé d'un plateau surélevé. Un dernier prendra place au niveau des bennes de tri pour permettre le bouclage du chemin de randonnée du Tour de ville. 2 places de stationnement seront également créées au niveau du n°16 et seront sécurisées par l'installation de bacs de fleurs.

Déroulement des travaux

Les travaux débuteront ce lundi 23 septembre et cette partie de rue sera interdite à la circulation (sauf riverains et véhicules de secours). Il est demandé aux riverains d'accéder à leur domicile par le bas de la rue des Auges, en provenance de la D919 pour des questions de sécurité de chantier. L'accès à la salle polyvalente sera maintenu pour les activités des associations, toujours en passant par le bas de la rue. La durée estimée des travaux est d'environ 1 mois, ajustable en fonction des intempéries.

Coût des travaux

125 657.75 € HT (+ 25 131.55 € de TVA récupérable)

Subvention du Département (40%) : 50 263 €

Reste à charge : 75.394.75 €